

Plantez le décor

« Plantez le décor » est un programme de plantations à destination de tous les habitants du territoire du PETR Centre-Cher qui vise à :

- encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire,
- accompagner les projets de vergers ouverts au public composés de variétés de fruitiers locales,
- sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région,
- préserver les écosystèmes.

Il accompagne financièrement, à hauteur de 50% du coût des plants et des fournitures, des projets de plantations de haies, bosquets et alignements d'arbres composés d'espèces champêtres locales ou de vergers composés de variétés de fruitiers locales. Ce taux peut être porté à 80% dans certains cas (corridors écologiques, haie supérieure à 350 ml, bosquet supérieur à 750 m²).

L'opération est financée grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Haies champêtres (option ouverte à tous)

- **minimum linéaire de 100 m** sans condition de continuité
- plantation sur **2 lignes en quinconce**
- **composées de 6 espèces différentes minimum**
- possibilité, pour les particuliers, de mutualiser 2 projets de plantation pour atteindre les 100 m éligible et déposer un dossier de demande de subvention commun (sous réserve que les 2 projets soient de même nature, à proximité l'un de l'autre et de l'accord du PETR Centre-Cher)

Bosquets (option ouverte à tous)

- **minimum de 100 m² et maximum 1ha**
- plantation suivant **un schéma spécifique**
- **composé d'un minimum de 6 espèces différentes**

Alignements d'arbres (option ouverte exclusivement aux collectivités)

- **minimum 10 arbres et maximum 20 arbres**, plantés de manière continue pour souligner une route, un chemin etc.
- **composé d'un minimum de 3 espèces différentes**

Vergers (option ouverte exclusivement aux collectivités)

- **minimum 5 arbres et maximum 20 arbres**, plantés sur une parcelle ouverte à tous (la présentation du projet concerné est demandé)

Les espèces sont à choisir parmi celles proposées dans le Guide du planteur du PETR Centre-Cher.

Pour les particuliers, il est demandé que les plantations soient visibles d'une voie ouverte à la circulation publique (chemin public, route, stade...).

Le Guide du planteur et le dossier de demande d'aide sont disponibles en téléchargement sur le site : <https://www.sirdab.fr/plantez-le-decor/>

Toutes les personnes souhaitant bénéficier de cette opération pour une plantation en décembre 2022 doivent retourner le dossier complet avant le 15 juillet.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Claire SCHNEIDER, chargée de missions biodiversité au PETR Centre-Cher – claire.schneider@petr-centrecher.fr – 02 46 59 15 47 (ligne directe) – 02 46 59 15 40 (accueil).